

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.32 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p style="text-align: center;">VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p style="text-align: center;">La Celle Saint-Cloud</p>	Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux commerces de détail pour l'année 2023	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-32-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu l'article L.3132-26 du Code du travail,	
POUR : 31 ABSTENTIONS : 2	Vu l'avis favorable de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 23 novembre 2022,	
<p style="text-align: center;">PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p> <p style="text-align: center;"><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>Considérant qu'il revient au Maire, après avis du Conseil municipal d'accorder des dérogations pour l'ouverture le dimanche des commerces de détail et des concessions automobiles, dans la limite de 5 par an,</p> <p>Considérant que la liste des dimanches doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante,</p> <p>Considérant que l'ouverture des commerces le dimanche aura des retombées économiques sur le territoire,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Abstentions : 2 – M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD</p> <p>DECIDE :</p> <p>De donner un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail alimentaires les dimanches suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 janvier 2023 - 29 janvier 2023 - 25 juin 2023 - 24 décembre 2023 - 31 décembre 2023 <p>De donner un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des concessions automobiles les dimanches suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 janvier 2023 - 12 mars 2023 - 11 juin 2023 - 17 septembre 2023 - 15 octobre 2023. 	<p>D'autoriser le Maire à signer tout document et à procéder à toutes les démarches en vue d'accorder les dérogations au repos dominical pour l'année 2023.</p>

ABSENTS EXCUSES :
PIERRE QUIGNON-FLEURET
OLIVIER GONZALEZ
ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE
LABORDE
NATHALIE PEYRON A SOPHIE
TRINIAC
JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE
D'ESTEVE
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
THOMAS

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire en vertu de son
Dépôt en Préfecture le 14/12/22
et de sa publication le 16/11/22

Le Maire
Par délégation

Anne BELLOIR

Directrice Pôle Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



Olivier DELAPORTE

